

**Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 29 juin 2021 de M<sup>mes</sup> et MM. Paule Mangeat, Alain de Kalbermatten, Brigitte Studer, Christel Saura, Théo Keel et Laurence Corpataux: «Soutenons la colocation solidaire à travers le projet Lazare!»**

**Rapport de M. Luc Zimmermann.**

Cette motion a été renvoyée à la commission du logement par le Conseil municipal lors de la séance du 8 février 2022. La commission l'a étudiée lors des séances des 4 avril et 9 mai 2022, sous la présidence de M. Pierre-Yves Bosshard, et lors des séances des 29 août et 26 septembre 2022, sous la présidence de M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mériet. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset (séances des 4 avril et 9 mai 2022), M<sup>me</sup> Margaux Guigal (séance du 29 août 2022) et M. Léo Lorenzi (séance du 26 septembre 2022), que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le projet Lazare existant déjà dans toute l'Europe et son succès (80% des personnes sans abri retrouvent un logement pérenne en deux ans et 40% de réinsertion professionnelle). Le projet Lazare ([www.lazare.eu](http://www.lazare.eu)) est un projet intergénérationnel et inclusif de colocations entre jeunes actifs et personnes sans abri permettant à ces derniers de sortir de leur situation précaire et de se réinsérer socialement. Le projet Lazare est avant tout une maison où chaque colocataire a le même statut et doit participer aux différentes tâches de la colocation et payer le même loyer, permettant ainsi à des jeunes de participer à un projet solidaire et à des personnes sans abri d'avoir un toit et de renouer avec des relations sociales. La deuxième étape, à savoir des studios de «décolage» pour un retour progressif à l'autonomie des personnes sans abri, fait également partie du projet. Un travail d'accompagnement social et de réinsertion professionnelle est aussi en place;
- la volonté du projet Lazare de monter le projet pilote suisse de colocation solidaire à Genève;
- le soutien du Canton de Genève au projet, les chambres des personnes sans abri étant prises en charge par l'Hospice général;
- le nombre de personnes sans abri pouvant être rattachées à des droits au niveau cantonal et la nécessité de leur offrir des logements relais;

- la possibilité d’implanter le projet dans des immeubles, des immeubles de bureaux vides, des hôtels, des maisons-containers type Maison éco<sup>3</sup>;
- la volonté citoyenne de projets participatifs, intergénérationnels, inclusifs et solidaires,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de soutenir et promouvoir le projet Lazare en mettant ses réseaux à disposition afin de trouver un lieu adéquat pour l’implantation pérenne du projet en Ville de Genève;
- de soutenir financièrement le projet pour assurer son développement et consolider ses actions, notamment par le biais d’une caution ou d’une garantie de loyer;
- de coordonner des actions avec le Canton afin de développer la colocation solidaire en Ville de Genève;
- de soutenir l’association notamment dans ses démarches auprès de partenaires privés.

## **Séance du 4 avril 2022**

### *Audition de M<sup>me</sup> Paule Mangeat, motionnaire*

M<sup>me</sup> Mangeat explique que lorsqu’elle a été contactée l’été dernier, le projet était encore à un stade avancé de développement. Depuis, il est réalisé et la maison est ouverte sur la commune de Thônex. Les demandes de subventions ont été lancées et le projet a reçu 5000 francs de la Ville de Genève. Ce projet de colocation solidaire a vu le jour entre des jeunes actifs, une famille et des sans-abris ou des personnes en situation de grande précarité. Elle a été invitée à la visiter il y a trois semaines, y a rencontré la famille qui dispose d’un espace séparé par une porte fermée à clé du reste de la colocation. Le reste de la communauté vit dans des petites chambres avec cuisine et salle de bain communautaire. Le principe de colocation solidaire et intergénérationnelle (l’habitant le plus jeune a deux ans et la limite d’âge pour les personnes sans abri n’existe pas) est que chacun paie un loyer et participe de la même manière à la vie communautaire en se sociabilisant, ce qui permet aux sans-abris isolés depuis un certain nombre d’années de reprendre une vie sociale et de recommencer à s’intégrer. Ce projet a fait ses preuves en France, en Belgique, en Amérique latine et a permis la réinsertion d’un grand nombre de sans-abris en leur permettant d’accéder à un logement relais jusqu’à leur autonomisation. L’association Lazare dispose d’un réseau qui s’active en fonction des besoins, au travers de dons ou de travaux. Ils organisent des goûters solidaires une fois par mois, accompagnent les sans-abris dans leurs

---

<sup>3</sup> <https://maisoneco3.com/>

démarches administratives, leurs projets et leur vie sociale. Le projet est intéressant pour les familles qui peuvent s'isoler dans la colocation mais participent de la même manière que tous à la vie en colocation. Cette maison a un jardin qui permet une vie sociale et des projets en dehors de la maison, ce qui est apprécié par tous les membres de la colocation. Par ailleurs, tous ont un droit de vote dans la colocation, ce qui permet à tout le monde de trouver sa place rapidement dans la maison. L'association a levé plus de 100 000 francs en octobre lors de la Nuit du bien commun pour lancer les travaux dans la maison et l'aménager pour que la famille puisse s'isoler et des espaces que tout le monde puisse partager. Elle a rencontré la personne qui a amené ce projet, M. Samuel Sommaruga, qui fait partie de la communauté et est très investi dans ce projet. Celui-ci lui a permis de rencontrer les personnes de l'association et de suivre l'avancée du projet. Elle a été impressionnée par la rigueur de leur travail et la rapidité de l'avancement du projet, ce qui était très enthousiasmant. La question se posait de faire une colocation pour hommes ou pour femmes (ils ne mélangent pas les deux). Le choix a porté sur une colocation pour hommes car les hommes seuls sont surreprésentés dans la population de sans-abris. Toutefois, des recherches sont en cours pour monter un projet destiné aux femmes. Elle conclut en expliquant que pour tout nouveau projet qui s'implante, il est toujours bien de procéder à des recherches. Ce projet est issu de la religion catholique mais l'association n'est pas prosélyte, l'un des colocataires est d'ailleurs de confession musulmane. Elle a donc procédé à une recherche sur les sectes pour déceler d'éventuelles intentions cachées, ce qui n'est pas le cas.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande pourquoi ce projet ne fait pas l'objet d'une pétition. A travers une pétition, le Conseil municipal prend conscience que c'est un besoin de la population et pas l'émanation d'une volonté politique. Il est important pour le Conseil municipal de savoir jusqu'où il est au service de la population et pas d'un parti qui cherche à contrôler l'entièreté de la vie des habitants. Si le besoin d'une telle structure est démontré, alors le débat pourra être ouvert.

M<sup>me</sup> Mangeat répond que le projet était au stade embryonnaire lorsqu'elle a été contactée. Il n'y avait pas encore assez de relais pour une pétition mais surtout des questions. Le projet était enthousiasmant et elle a jugé qu'il méritait une motion pour être suivi par le Conseil municipal en tenant compte de l'enjeu de réinsertion des personnes sans abri qui est central. Ce projet répond donc au besoin d'une population qui n'émettrait pas de pétition selon toute vraisemblance puisqu'elle est coupée de la vie politique. De cette façon elle estimait mettre ce projet sur la place politique pour mettre la lumière sur le travail réalisé.

La même commissaire demande si M<sup>me</sup> Mangeat en a parlé avec M<sup>me</sup> Kitsos pour décanter et débriefer le sujet avant de le présenter au Conseil municipal.

M<sup>me</sup> Mangeat répond que M. Sommaruga n'est pas politisé. Elle en a parlé aux services de M<sup>me</sup> Kitsos en leur présentant le projet et en leur conseillant de s'y intéresser. Ils les ont reçus entre-temps et leur ont octroyé une subvention ponctuelle de 5000 francs. Il serait intéressant que la Ville de Genève les aide à trouver un lieu pour monter un second projet pour les femmes. Dans les subventions monétaires, ils auraient aussi besoin de garanties pour une caution de loyer. Elle a donc jugé intéressant de s'adresser à la commission du logement.

La même commissaire demande si la Ville a octroyé une subvention ponctuelle de 5000 francs pour loger des gens à Thônex.

M<sup>me</sup> Mangeat répond qu'il faudra poser la question aux services.

Un commissaire demande s'il n'y a pas déjà assez de structures à Genève qui s'occupent des personnes dans le cadre du projet Lazare. Il remarque aussi que la Ville est déjà confrontée à la question du sans-abrisme, qu'elle prend déjà passablement à charge alors que l'Association des communes genevoises (ACG) et le Canton se déchargent. Compte tenu des discussions qui ont déjà lieu et du contexte, il demande quelle est la pertinence d'ajouter cette charge à la magistrature.

M<sup>me</sup> Mangeat répond que le projet de l'association a fait ses preuves dans de nombreux pays et ce type de projet est complètement nouveau à Genève. Il y a un réel intérêt. Par ailleurs, il n'y a aucun travailleur social engagé dans ce projet, cela n'empêche donc en rien le travail déjà effectué mais le complète en donnant des responsabilités aux personnes sans abri dès lors ancrées dans une forme de normalité. Les sans-abris logés dans les structures ne sont pas dans une forme de normalité puisqu'ils sont pris en charge. Ce projet est donc complémentaire de ce qui existe déjà.

Quant à la deuxième question, le débat sur la répartition des charges entre le Canton et les communes ou les communes et la Ville, la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA) tranche partiellement. Les communes doivent participer à l'effort car la Ville est le poumon du Canton. Reste que la question du sans-abrisme doit être traitée car personne ne veut voir de gens dormir à la rue. Elle ne comprend pas la réticence de l'ACG à participer puisque c'est bénéfique pour tout le monde.

Une commissaire demande si tous paient un loyer modeste. Elle demande si l'Hospice paie le loyer pour les sans-abris.

M<sup>me</sup> Mangeat répond que comme le projet a beaucoup avancé, c'est l'Hospice qui place les personnes dans cette maison.

La même commissaire demande qui sélectionne les personnes et si une durée maximale est fixée.

M<sup>me</sup> Mangeat répond qu'il n'y a pas de seuil mais que le but est la réinsertion des sans-abris dans la société avec l'aide de jeunes actifs (pour les CV, le réseau, etc.). Elle ne sait plus si la réévaluation a lieu tous les six mois ou chaque année mais elle sait que la décision est prise par l'ensemble de la colocation.

La même commissaire trouve que le site internet de Lazare paraît communautariste. Elle demande comment cela fonctionne car les maisons présentées sur le site internet en France semblent très versées dans la foi catholique. Elle demande si le pendant genevois est réellement laïc.

M<sup>me</sup> Mangeat répond que oui mais elle ne sait pas pourquoi. Elle remarque que Caritas ou le Centre social protestant (CSP) sont largement financés par des personnes et institutions de leurs obédiences respectives, catholiques pour Caritas, protestantes pour le CSP, or le travail social important de ces deux institutions n'est pas remis en question. Le financement est une chose, le travail de l'association en est une autre.

La même commissaire répond que cela a été un problème aux Grottes par exemple.

M<sup>me</sup> Mangeat répond qu'il n'y a pas de séance de prière commune dans la maison et tant que la personne de confession musulmane peut prier de son côté, elle ne voit pas de problème.

Une commissaire trouve le concept intéressant et très simple. Elle se demande s'il est nécessaire de travailler directement avec l'association plutôt que de s'inspirer de ses activités pour monter un projet propre. Concrètement, elle demande qui serait chef de projet si la Ville octroyait les moyens et un lieu, s'il faut engager quelqu'un de l'association Lazare à Paris.

M<sup>me</sup> Mangeat répond que le projet Lazare est implanté en Suisse et ses membres ont été présents pour mettre en œuvre le projet. Elle pensait que le projet serait présenté à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et elle a trouvé intéressant de le présenter plutôt à la commission du logement compte tenu de la question de l'identification de lieux mentionnée dans les invites, tout comme pour la garantie de loyer. Elle demande si la Ville de Genève peut aider des associations en garantissant une caution pour un immeuble ou une maison. Elle trouverait intéressant que la commission se questionne et se positionne sur ces questions car si le projet donne des résultats, il serait intéressant de voir ce type de structures se développer. Elle ajoute que le projet a été financé par la Ville à hauteur de 5000 francs mais l'association a levé 100 000 francs de fonds privés pour le réaliser.

La même commissaire remarque que le site de lazare.eu ne mentionne pas la Suisse. En tapant lazare.ch elle est tombée sur l'église évangélique Lazare. Elle demande où trouver ce projet sur le web.

M<sup>me</sup> Mangeat répond que le site internet n’existait pas encore il y a quelque temps. Ils sont toutefois présents sur Facebook mais il faut le leur demander.

Une commissaire constate donc que le réseau Lazare est très bien organisé et aurait pu émettre une pétition demandant à la Ville un soutien du même genre que ceux de Caritas ou de l’Armée du Salut. Elle aimerait que la question spirituelle soit claire et nette. Pour rejoindre sa préopinante, elle demande si un projet qui s’inspire de celui-ci mais détaché de sa dimension spirituelle serait envisageable.

M<sup>me</sup> Mangeat trouverait étrange de détacher un projet qui fonctionne de son origine religieuse. Si l’on faisait la même chose pour Caritas ou l’Armée du Salut, elles perdraient logiquement des fonds. Elle ne comprend par ailleurs pas pourquoi l’association devrait passer par une pétition alors qu’il est plus efficace de passer par le politique pour porter ce projet. Ils sont clairs sur le fait qu’il n’y a pas de prosélytisme même si le financement peut passer par des réseaux religieux, ce qui n’est pas un problème tant qu’ils ne sont pas identifiés comme des sectes.

Un commissaire propose l’audition de M<sup>me</sup> Kitsos.

Une autre commissaire propose l’audition de l’association Lazare.

Une commissaire propose l’audition d’une autre association comme la Coulou ou Caritas pour jauger s’ils font quelque chose de similaire.

Un commissaire suggère le Collectif d’associations pour l’urgence sociale (CausE) pour avoir un avis professionnel.

Une commissaire propose de le faire dans un second temps.

### *Votes*

A l’unanimité des membres présent-e-s l’audition de M<sup>me</sup> Kitsos est acceptée.

Par 11 oui (2 LC, 4 S, 1 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 2 PLR) et 2 abstentions (PLR, ÈaG), l’audition de l’association Lazare est acceptée.

Le président suggère de décider de la nécessité d’entendre d’autres acteurs à l’issue de ces auditions.

Un commissaire connaît les lieux. Il explique que la maison en question était une structure privée qui avait déjà été aménagée pour accueillir des personnes dans 15 chambres individuelles et deux appartements. Elle dispose de sanitaires modernes, d’un grand sous-sol, d’une grande cuisine, d’un grand espace à vivre ainsi que d’une terrasse et d’un grand parc. Quant à la dimension religieuse, il n’y a pas de règles pour les gens qui y vivent.

Une commissaire demande à qui appartient le terrain.

Le précédent commissaire répond qu'il appartient à des privés.

Un commissaire est étonné de la petite taille de la structure. Il pensait qu'il s'agissait d'une structure qui pouvait accueillir une centaine de personnes.

### **Séance du 9 mai 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Anne-Lorraine de Malliard, présidente de l'association Lazare Genève, accompagnée de M. Samuel Sommaruga, représentant de l'association*

M<sup>me</sup> de Malliard explique que l'association Lazare organise des colocations solidaires entre des jeunes actifs (25-35 ans) et des personnes qui ont connu la rue. Ce qui tient le plus à cœur à l'association est de recréer du lien entre ceux qui ont tout perdu et se sont retrouvés à la rue et des jeunes actifs. A Genève, la première colocation a commencé en fin d'année dernière, mais le comité se mobilise pour présenter le projet auprès des associations et des autres acteurs genevois pour vérifier que le projet puisse s'insérer dans le paysage genevois sans être redondant. Tous les acteurs qu'ils ont rencontrés (CSP, Caritas, Hospice, etc.) les ont encouragés en expliquant qu'il n'y avait aucun autre lieu qui proposait ce type de colocation qui répondait réellement à un besoin. Lazare existe dans cinq pays depuis une douzaine d'années et compte 250 colocataires à travers le monde. 85% des colocataires qui ont connu la rue retrouvent un logement pérenne, 46% retrouvent un emploi ou une formation et 95% des colocataires se disent très heureux de vivre dans une colocation Lazare.

A Genève, ce projet s'est implanté et a une raison d'être économique car il est bien moins cher (27 francs par nuit) que les hébergements d'urgence classiques (60 francs par nuit). Lazare a développé un partenariat avec l'Hospice général qui subventionne le loyer des colocataires qui étaient à la rue. Par ailleurs, avec le contexte ukrainien, elle imagine que les choses ne vont pas s'améliorer et le besoin va croître. Lazare à Genève a été créée en octobre 2020, est reconnue d'utilité publique et est inscrite au Registre du commerce.

Les colocations Lazare sont non mixtes, celle qui a ouvert en 2021 est composée de 12 hommes et d'une famille qui vit sur le même lieu mais dans un logement isolé pour donner un équilibre et elle est garante des règles. Les règles sont simples: pas d'alcool, pas de drogue et pas de violence. Chaque colocataire s'engage à participer à la vie commune par un service, ce qui met tout le monde sur un pied d'égalité et permet aux personnes qui étaient à la rue de retrouver une certaine dignité humaine pour se reconstruire dans un environnement propice. Des choses qui semblent anodines aident énormément les personnes qui ont vécu à la rue et leur redonnent la force de se réinsérer.

Elle présente ensuite le premier exercice comptable qui démontre que Lazare dépend encore des dons qui ont permis la rénovation du bâtiment. Elle explique

toutefois que le loyer des colocataires permet au projet de s'autofinancer à terme et de couvrir les charges de l'immeuble ainsi que les petites charges de l'association composée de bénévoles jusqu'ici. Pour se développer, Lazare a besoin d'une aide plus importante afin de rénover la colocation d'hommes (agrandissement et mesures écologiques), de créer une colocation de femmes (400 000 à 500 000 francs, un lieu a été identifié mais il nécessitera des constructions) et d'embaucher un coordinateur à mi-temps pour structurer et développer l'association locale.

M. Sommaruga explique que pour la colocation d'hommes, un projet de rénovation et d'agrandissement temporaire ou pérenne est en cours d'étude avec le propriétaire du terrain et les autorités cantonales. Il serait possible d'agrandir entre 8 et 15% de la surface habitable actuelle. L'idée est aussi de créer un atelier pour que les colocataires qui viennent de la rue puissent réapprendre un métier et développer des compétences pour leur permettre de se réintégrer dans le monde du travail.

M<sup>me</sup> de Malliard ajoute que Lazare a été très sollicitée pour créer une colocation de femmes. Lazare permet de réunir des personnes qui ne se seraient jamais rencontrées autrement, pour les colocations comme pour les personnes qui offrent leur soutien. Elle invite la commission à l'inauguration de la colocation le lundi 30 mai 2022 à 18 h route de Malagnou 200 à Thônex. Elle explique finalement que l'un des colocataires a trouvé un emploi à la Croix-Rouge après seulement quelques mois et qu'un autre colocataire apprend à lire grâce aux autres colocataires.

Un commissaire demande pourquoi les genres sont séparés.

M. Sommaruga répond que les colocataires femmes venant de la rue ont souvent subi des violences sexuelles et elles ont besoin d'un cadre protégé où elles se sentent en sécurité pour pouvoir se reconstruire. Etre entre femmes semble être nécessaire pour elles. Il y a des colocations Lazare mixtes mais ce sont des exceptions. Par ailleurs les colocations sont parfois sur un même terrain mais séparées. Le projet d'extension à la route de Malagnou vise à créer un lieu exclusivement pour les femmes mais avec des espaces qui peuvent être partagés.

Une commissaire demande si Lazare ne fournit que le logement ou si une prise en charge est offerte.

M<sup>me</sup> de Malliard répond que Lazare ne remplace pas les services sociaux et chaque colocataire s'engage à poursuivre les démarches qu'il a entamées avec l'Hospice général pour se réinsérer. L'association fournit un cadre porteur à ces personnes pour leur donner la force de poursuivre ces démarches. Elle veille toutefois à ce que le «conseil des sages», une équipe composée de cinq membres (un psychologue, un coach professionnel, etc.), soit toujours disponible en cas de questions.

La même commissaire demande ce que les 400 000 à 500 000 francs couvrent et si les coûts de fonctionnement de l'équipe mentionnée sont compris.

M. Sommaruga répond que les coachs, psychologues, etc. fournissent un service bénévole. Ce budget servira à la rénovation et notamment à la mise en place de façades actives pour économiser sur les charges très élevées actuellement et atteindre un bilan carbone neutre ainsi que d'une extension en fonction des permis de construction (soit sur pilotis pour dix ou vingt ans, soit une extension de la maison à proprement parler). L'agrandissement servirait peut-être à créer la colocation des femmes si l'autorisation est délivrée. Il serait aussi possible de le faire via la rénovation des combles mais le travail est en cours avec les architectes.

Un commissaire trouve ce projet séduisant puisqu'il apporte le soutien dont ces personnes ont besoin. Toutefois, il lui semble que ces personnes ont un profil bien particulier. Il demande si Lazare travaille en lien direct avec l'Hospice et si des gens sont ciblés pour ce genre de réadaptation.

Il demande s'il y a des seuils car il trouve que onze colocataires et une famille font beaucoup de monde. Il demande si Lazare ouvre ses portes aux résidents illégaux.

M<sup>me</sup> de Malliard répond que Lazare ne veut pas se mettre dans une situation illégale. Pour lancer le projet, il était plus simple de commencer par les cas de figure les plus simples en se basant sur les profils déjà dans le giron de l'Hospice général. A terme, Lazare aimerait pouvoir accueillir des personnes qui ne bénéficient pas de l'aide de l'Hospice en restant dans le cadre de la légalité à condition de trouver une autre manière de subventionner leur loyer.

Ensuite, toute personne en galère n'est pas forcément capable de se projeter dans une colocation où il y a des règles et une vie commune. Pour toucher ces personnes, Lazare organise un repas de l'amitié le premier dimanche de chaque mois et c'est une manière plus simple pour ces personnes coupées de la société de prendre connaissance de cette colocation. Celles qui viennent au repas peuvent à terme avoir envie d'intégrer une colocation Lazare.

Elle explique finalement que le modèle classique est composé de huit à douze colocataires à parité entre jeunes actifs et personnes en galère plus une famille. Actuellement il y a six jeunes actifs et cinq personnes en galère, l'Hospice cherche un dernier profil pour compléter la colocation.

Le même commissaire demande s'ils sont tous à l'Hospice général.

M<sup>me</sup> de Malliard répond que les cinq personnes en galère oui mais les six jeunes actifs sont des gens lambda qui ont un métier.

Un commissaire demande si le projet de colocation pour les femmes se trouvera sur le même terrain.

M<sup>me</sup> de Malliard répond que c'est la volonté de l'association mais qu'elle travaille sur les autorisations.

Le même commissaire demande s'il y a des limites d'âge.

M<sup>me</sup> de Malliard répond qu'il n'y en a pas pour les personnes en galère et la durée de la colocation n'est pas déterminée pour eux. Les jeunes actifs ont généralement entre 25 et 35 ans, l'âge le plus naturel pour vivre en colocation mais Lazare ne refuse personne en règle générale.

Le même commissaire demande quels sont les prix pour les jeunes actifs.

M<sup>me</sup> de Malliard répond le prix du marché.

Un commissaire demande d'où proviennent les dons et ce qui a fonctionné. Il demande ce qui pousse les jeunes actifs à entrer dans cette colocation.

M. Sommaruga répond que les donateurs sont des personnes privées, des entreprises privées et des fondations ou associations. Il peut en fournir la liste. Il précise que les donateurs n'ont pas de profil particulier mais sont touchés par l'aventure humaine et l'idée de recréer du lien dans un projet pérenne d'autonomisation et de réinsertion de long terme. Il précise aussi que Lazare Genève est indépendante financièrement de Lazare Monde qui offre un *quality check* grâce à un budget de 3 millions d'euros et des bénévoles. Il y a une confiance vis-à-vis d'un modèle qui marche et s'inscrit dans une perspective d'autonomisation financière.

Le même commissaire remarque que si la Ville offre un accès à son réseau, elle doit avoir une connaissance précise des donateurs actuels pour savoir s'ils ont un concept de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), comment ils communiquent, quels sont leurs profils, etc. Cette liste serait donc la bienvenue.

M. Sommaruga répond que la liste sera transmise sans les donateurs qui désirent rester anonymes.

M<sup>me</sup> de Malliard pense que les raisons pour les actifs d'intégrer ces colocations sont diverses (expériences humaines, temps à disposition, envie de participer à quelque chose de bien, etc.) mais les témoignages qu'ils ont récoltés ont démontré qu'ils ont reçu beaucoup plus que ce qu'ils pensaient au début de cette expérience.

Un commissaire demande comment la faïtière est organisée et où elle se trouve.

M. Sommaruga répond que la faïtière se trouve en France, qu'elle fournit les éléments de coordination et de «marketing». Elle contrôle aussi que les règles des colocations soient bien respectées pour garantir un marqueur de qualité.

M<sup>me</sup> de Malliard précise que légalement et financièrement, Lazare Genève est indépendante.

Le même commissaire demande s'ils ont des liens avec l'Armée du Salut.

M<sup>me</sup> de Malliard répond que non, pas dans le contexte de la colocation mais cela peut se faire.

Le même commissaire demande s'ils ont connaissance d'autres centres d'accueil de ce type à Genève.

M<sup>me</sup> de Malliard répond qu'elle ne connaît aucun modèle qui accueille jeunes actifs et personnes provenant de la rue ensemble pour créer du lien social et inter-générationnel.

Le même commissaire demande si les jeunes actifs peuvent faire face aux difficultés éventuelles.

M<sup>me</sup> de Malliard répond qu'ils suivent une petite formation et qu'ils font appel à des professionnels extérieurs bénévoles en cas de besoin.

M. Sommaruga précise que le concept du conseil des sages (psychologue, coach professionnel, etc.) ne veut pas se substituer à l'Etat en offrant un suivi. Lazare est là en support de ce qui existe pour amener des nouvelles choses.

Une commissaire a vu que quelqu'un de l'association française est de droit membre du comité de Lazare à Genève.

M<sup>me</sup> de Malliard répond que les statuts viennent de changer pour l'inscription au Registre du commerce et bien séparer les deux entités. Lazare Monde n'a pas de pouvoir de décision ni de droit de veto. Ils sont au comité comme observateurs et pour apporter leur expérience mais le projet reste local.

La même commissaire a vu qu'en France les précaires payaient un loyer grâce au revenu de solidarité active (RSA). Elle demande ce qu'il en est à Genève et combien ils paient.

M<sup>me</sup> de Malliard répond que tous les colocataires paient le même loyer (environ 800 francs) et ceux qui ne peuvent pas sont subventionnés par l'Hospice qui soit leur donne une enveloppe à gérer eux-mêmes soit paie directement.

La même commissaire demande si un règlement existe et si la commission du logement peut avoir une copie du règlement de la maison.

M<sup>me</sup> de Malliard l'enverra.

Une commissaire demande si la notion d'«individus dans la galère» utilisée à plusieurs reprises dans la présentation ne couvre que les personnes sans abri ou si elle englobe toutes les personnes souffrant de misère sociale.

M<sup>me</sup> de Malliard répond que c'est le terme le moins malheureux qu'ils ont trouvé pour identifier des personnes qui ont sombré dans le sans-abrisme, l'isolement social, les addictions ou d'autres problèmes liés à la misère sociale sans faire de distinction.

La même commissaire demande si être sans abri est le critère essentiel.

M<sup>me</sup> de Malliard répond qu'il n'y a pas de critères et de cases à cocher si ce n'est de ressentir le besoin de recréer du lien social dans un cadre porteur.

M. Sommaruga répond que cela peut aussi être un *working poor* isolé qui vit dans un studio. Il n'y a pas de hiérarchisation de la misère.

La même commissaire demande le détail du budget de 500 000 francs que Lazare demande à la Ville. Elle aimerait savoir s'il y a d'autres demandes que Lazare fait à la commission du logement.

M. Sommaruga répond que si la motion est acceptée, cela démontrera un soutien de la Ville et la reconnaissance des autorités qui pourra ouvrir des portes à Lazare, notamment si l'association décide de lancer des ateliers ou des formations. Cela confère une légitimité au projet.

Une commissaire demande si la même demande a été faite à Thônex.

M. Sommaruga répond que le maire de Thônex et les conseillers municipaux sont invités à l'inauguration. Lazare s'est adressée à la Ville de Genève car c'est la commune la plus importante du canton. L'idée est de créer des colocations en Ville ou même de pouvoir bénéficier d'un bâtiment de la Ville ou de son soutien pour obtenir un bâtiment. L'idée est d'avoir plusieurs colocations dans plusieurs quartiers afin de rendre service et d'y créer du lien social et intergénérationnel.

La même commissaire demande si un financement a été demandé à Thônex.

M<sup>me</sup> de Malliard répond que la demande a été déposée trop tard et sera traitée lors du prochain exercice.

La même commissaire demande ce qu'il en est des assurances pour le logement.

M<sup>me</sup> de Malliard répond qu'à terme les loyers des colocataires couvriront les charges et les assurances, cela fait partie du budget présenté.

La même commissaire demande si les colocataires doivent avoir une assurance pour couvrir les dégâts, les vols, etc.

M<sup>me</sup> de Malliard répond qu'il y a une assurance responsabilité civile pour toute la colocation. Elle doit demander à l'Hospice général un partenariat pour couvrir les assurances personnelles.

La même commissaire demande d'où proviennent les meubles.

M<sup>me</sup> de Malliard répond qu'ils proviennent de dons et en masse.

La même commissaire demande si le Canton a été abordé.

M. Sommaruga répond que Lazare a des contacts avec M. Apothéloz qui est invité à l'inauguration. Lazare veut toutefois avancer progressivement et obtenir l'appui de Thônex et de la Ville pour faire peser sa demande au Canton.

M<sup>me</sup> de Malliard répond qu'une présentation a été faite au Canton avant d'avoir trouvé le lieu de la première colocation.

Un commissaire demande quel est l'appui de Thônex et si c'est elle qui a fourni le terrain et la maison.

M. Sommaruga répond que le terrain et la maison appartiennent à un privé à qui ils paient un loyer. Thônex n'offre pas encore de soutien, la demande sera étudiée au prochain exercice.

Le même commissaire demande comment les colocataires jeunes actifs sont recrutés et d'où ils proviennent.

M. Sommaruga répond que le bouche-à-oreille est ce qui fonctionne le mieux et que les colocataires font souvent venir leurs amis.

M<sup>me</sup> de Malliard précise qu'ils s'engagent à rester au moins un an pour assurer une stabilité et que généralement ils reconduisent d'une année. Des annonces ont aussi été publiées.

Le même commissaire demande si Lazare a un droit de regard sur les dossiers soumis par l'Hospice.

M<sup>me</sup> de Malliard répond qu'ils font confiance à l'Hospice et que s'ils proposent des dossiers, la personne rencontrera d'abord la famille qui lui expliquera comment fonctionne la colocation. Si la personne proposée par l'Hospice est convaincue, elle sera présentée aux autres colocataires et entrera par la suite si tout fonctionne bien. Légalement, Lazare pourrait émettre des réserves, mais à moins de cas compliqués ou extrêmes (quatre personnes souffrant de schizophrénie en même temps ne sont pas gérables par exemple) elle ne veut pas le faire.

Le même commissaire demande si la famille responsable loge dans la colocation.

M<sup>me</sup> de Malliard répond qu'ils vivent sur le lieu mais séparément avec une entrée propre, etc., ils font office de médiateurs ou de parents en tant qu'autorité extérieure responsable des règles et ils font le lien avec les acteurs sociaux.

M. Sommaruga précise qu'ils sont aussi garants de stabilité et de repère puisqu'ils restent sur des périodes souvent plus longues que les colocataires jeunes actifs ou ceux en galère.

Le même commissaire demande des précisions sur la prise en charge des cas lourds comme la schizophrénie et comment le conseil des sages fonctionne et est nommé.

M<sup>me</sup> de Malliard répond que les colocataires sont formés au minimum et que le conseil des sages est une équipe constituée au minimum de quatre profils: d'un coach professionnel, de psychologues, de spécialistes en addictologie, des personnes qui ont elles-mêmes souffert d'addictions (parrains).

Le même commissaire demande si l'information figure sur le site de Lazare.

M<sup>me</sup> de Malliard n'en est pas sûre.

M. Sommaruga répond qu'il peut fournir les informations sur le conseil des sages par écrit.

Le même commissaire demande si ces gens sont à disposition et peuvent répondre en tout temps.

M. Sommaruga répond que oui mais Lazare ne veut pas se substituer aux suivis offerts par les autorités et entités compétentes.

Une commissaire remarque que, alors que l'association est effectivement basée dans la commune de Thônex, où elle exerce ses activités, au Registre du commerce, elle est enregistrée à une adresse en ville de Genève: Passage Linck 4, c/o Anne-Lorraine de Malliard, 1207 Genève. Elle aimerait savoir pourquoi. Elle demande combien il y a de membres dans l'association Lazare Genève.

M<sup>me</sup> de Malliard estime qu'il y a entre 10 et 20 membres mais elle ne sait pas exactement. L'adresse de l'association est à Genève car c'est elle qui gère l'administratif pour le moment et c'est donc son propre domicile qui sert d'adresse à l'association actuellement. Le jour où un coordinateur sera embauché et qu'il aura un bureau, l'association sera enregistrée à cette adresse. Les colocataires doivent se concentrer sur leur lieu de vie et pas gérer l'administratif.

Une commissaire demande qui a choisi la famille.

M<sup>me</sup> de Malliard répond que trois familles ont postulé et le comité a choisi parmi elles. Le profil de cette famille est d'ailleurs parfait actuellement.

La même commissaire demande quels sont les avantages que la famille en retire.

M<sup>me</sup> de Malliard répond qu'ils n'ont pas d'avantage, ils paient un loyer à hauteur du marché.

M. Sommaruga répond que le seul avantage matériel est la surface de jardin autour de la maison.

Un commissaire demande s'il y a une durée limite pour les colocataires en galère.

M<sup>me</sup> de Malliard répond que non.

M. Sommaruga répond que certains y restent toute leur vie.

M<sup>me</sup> de Malliard précise que dans certains cas un studio est créé pour eux et ils peuvent ainsi rester dans un cadre proche de ce qu'ils ont connu mais de manière plus autonome lorsqu'ils sont prêts.

Une commissaire demande quels sont les liens de Lazare (financiers, organisationnels, structurels) avec l'Eglise catholique.

M. Sommaruga répond que comme pour le CSP ou l'Armée du Salut, il n'y a pas énormément de liens, ni de financement, ni de prosélytisme.

Le président informe la commission que M<sup>me</sup> Kitsos ne pourra pas se présenter avant plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Ses services ont demandé si la commission voulait poser des questions écrites ou si elle désirait entendre M. Schroft.

Un commissaire trouve que c'est un bon projet et au vu des demandes formulées par les représentants de l'association, il propose d'écouter M. Gomez.

Le président répond que l'audition de M<sup>me</sup> Kitsos a déjà été prévue.

Le même commissaire trouverait plus judicieux d'entendre M. Gomez.

Une commissaire précise que la commission a décidé d'attendre l'audition de l'association et celle de M<sup>me</sup> Kitsos avant de décider de la suite des auditions.

Le président demande si la commission veut auditionner M. Schroft ou poser des questions écrites.

Une commissaire pense qu'il faut attendre M<sup>me</sup> Kitsos afin d'acquérir sa vision de la situation.

Une commissaire rejoint la précédente commissaire.

Une autre commissaire rejoint la commissaire qui a proposé d'attendre d'avoir obtenu la vision de la situation de la part de M<sup>me</sup> Kitsos.

Le président demande si M. Schroft peut se substituer à M<sup>me</sup> Kitsos.

La même commissaire répond que la commission doit entendre sa vision politique.

La commission attendra M<sup>me</sup> Kitsos.

## **Séance du 29 août 2022**

*Audition de M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Philipp Schroft, chef du Service social (SOC)*

La présidente rappelle que la commission souhaite entendre les auditionnés sur deux objets et qu'ils souhaitent traiter les auditions à la suite l'une de l'autre. Pour le premier objet, il s'agit de la motion «Soutenons la colocation solidaire à travers le projet Lazare!». La commission souhaiterait entendre l'avis de la Ville sur cette proposition.

M<sup>me</sup> Kitsos remercie la présidente et présente ensuite la position de la Ville concernant cette initiative. Tout d'abord, elle rappelle que ce projet existe dans d'autres pays et possède des qualités certaines pour favoriser l'accueil des personnes sans abri ainsi que leur inclusion dans la société en créant des ponts avec d'autres types de population. Le projet vise ainsi à favoriser l'inclusivité et permet de tisser des liens entre différents types de population et favorise le brassage social. Elle ajoute que ce projet représente une innovation car en Ville de Genève il n'y a pas de mélange des populations dans les hébergements proposés par la Ville. Il existe en effet différents types d'aides, selon qu'il s'agisse de familles ou de femmes seules par exemple. Le projet proposant de mettre en place des colocations, il s'inscrit dans un nouveau créneau. Cependant, plusieurs points interpellent la Ville, et notamment l'absence de lien de cette association avec le réseau local. En effet, lors d'une rencontre de la Ville avec l'association suite à une subvention de 5000 francs accordée par son département – une rencontre à laquelle M<sup>me</sup> Kitsos n'était pas présente – ces collègues ont pu remarquer le manque de lien de cette association avec le réseau local et l'absence d'une connaissance fine des différents acteurs évoluant pourtant dans le même domaine qu'elle. Une situation que M<sup>me</sup> Kitsos déplore car Genève bénéficie d'un tissu associatif très dynamique et performant et il serait dommage de créer des liens en dehors de celui-ci, avec d'autres pays notamment, alors que les compétences sont déjà présentes localement.

La Ville s'interroge aussi sur les publics visés par l'initiative. Les informations dont elle bénéficie actuellement ne sont pas très claires sur ce point. S'agit-il de personnes sans domicile ou de personnes mal logées? Sur ce sujet, elle préfère laisser la parole à M. Schroft.

M. Schroft remarque également que le projet est innovant en ce qu'il permet de mélanger des publics différents qui ne seraient normalement pas amenés à se rencontrer. Cela permet un enrichissement mutuel pour toutes les parties prenantes – étudiants comme personnes au préalable sans domicile fixe – ainsi que pour la famille qui garantit le bon fonctionnement social de cette cohabitation. Depuis que la motion a été déposée, il y a un bâtiment qui est utilisé à

cette fin. Il est situé à la route de Malagnou 200 sur la commune de Thônex. Cet immeuble était auparavant utilisé pour accueillir des migrants par l'Hospice général puis dernièrement pour l'accueil des mineurs non accompagnés par la fondation officielle de la Jeunesse. C'est une grande demeure qui se situe dans un parc, un endroit très agréable pour des gens qui ont été confrontés à l'absence de logement. Il salue ensuite le travail réalisé jusque-là et précise qu'il y a maintenant une volonté manifeste d'élargir le projet sur la parcelle qui est louée par l'association à la route de Malagnou pour faire des colocations pour femmes. Cette dernière initiative répond à un besoin qui a été identifié suite à la mise en place de différents dispositifs qui ont permis de rendre visibles de nombreuses femmes sans abri qui étaient jusqu'alors très discrètes et inconnues des services.

Cependant et en accord avec la position avancée par M<sup>me</sup> Kitsos, il relève également le problème de lien entre cette association et le tissu associatif local et ajoute qu'il regrette l'absence de contact avec son service, le SOC, qui est pourtant un facilitateur tout indiqué pour ce type de projet. Il remarque que le SOC est bien souvent méconnu des associations privées et regrette cet état de fait. Le service aurait pu faciliter la mise en place du projet mais si l'association souhaite se passer des services de la Ville, alors sa volonté sera respectée.

M<sup>me</sup> Kitsos reprend la parole et complète son exposé sur le travail et la position de l'association. La Ville a cru comprendre que l'association souhaitait que le loyer soit pris en charge par l'Hospice général. Pour la Ville, cela signifie que l'association travaille avec des gens qui ont des droits et que leur projet n'entre alors pas dans le cadre de la LAPSA. L'association parle certes d'aider des personnes sans domicile fixe mais pour la Ville il s'agirait en fait plutôt de proposer des «logements-relais». Cela se rapproche de ce que fait la Ville avec l'Unité de logement temporaire (ULT). Les bénéficiaires seraient donc plutôt des personnes mal logées. Si on suit cette logique et si l'Hospice prend en charge le loyer, alors il n'est plus vraiment nécessaire que la Ville entre en matière. Cependant elle évoque la volonté de la Ville de travailler sur des questions d'intégration plus large, notamment en collaborant avec l'Hospice général. Toutefois, ce n'est pas à la Ville de fournir la majorité du travail. Aujourd'hui, la répartition des acteurs n'est pas toujours claire, entre le rôle de la Ville, des Communes et du Canton. Elle cite alors le cas de la LAPSA avec l'ACG, la Ville aurait pu jouer un rôle de facilitateur et de médiateur pour mettre en contact les divers acteurs mais encore une fois, le SOC n'a pas été sollicité.

Elle réitère que la Ville a donné un premier soutien de 5000 francs à l'association mais qu'aujourd'hui et en l'absence de certaines clarifications sur le projet, elle ne souhaite pas aller plus loin. Elle attend notamment d'en savoir plus en lisant le dossier qui a été soumis à G'innove et qui sera très certainement à l'ordre du jour de la séance de septembre.

Enfin, elle conclut en disant que si le projet parle d'inclusion, et celle-ci est évidemment souhaitable, elle ne se décrète pas. Selon les profils des personnes incluses dans le projet, les différents publics, cela peut être très difficile. Elle prend l'exemple des personnes vivant dans le centre d'hébergement d'urgence de Frank-Thomas et souligne qu'on imagine mal celles-ci pouvoir vivre en colocation. D'après l'expérience de la Ville, ils ont pu observer que même dans les logements d'urgence il est difficile de mélanger les publics, de mélanger des familles, des jeunes avec des personnes en difficulté. Dans l'idéal, le mélange des publics est souhaitable mais dans la réalité, cela se traduit par un accompagnement étroit pour faire de la médiation et gérer la vie en communauté. De plus, il faut aussi considérer les problématiques de santé physique et mentale lourdes qui sont bien souvent présentes chez les personnes sans abri. Elle précise que la Ville a déjà rencontré de nombreuses difficultés avec les réfugiés ukrainiens alors que ces derniers ne sont pas en rupture sociale. S'il faut augmenter les taux d'encadrement pour faciliter ces cohabitations, cela signifiera aussi une augmentation significative des coûts. L'initiative n'a de grandes chances de marcher selon elle que si, à ce stade, le public visé sont les personnes mal logées, avec un travail et déjà insérées dans la société, et non des personnes sans domicile fixe.

La présidente remercie les auditionnés et ouvre les questions.

Un commissaire souligne l'étrangeté de la démarche de l'association, celle-ci œuvre en solitaire au début, ne contacte ni l'administration ni les associations locales, et ce n'est que dans un deuxième temps qu'elle vient demander des soutiens financiers à la Ville. Il constate donc que les choses ont été faites à l'envers et se demande dans quelle mesure il est nécessaire pour la Ville de financer ce projet.

M<sup>me</sup> Kitsos partage ce point de vue mais ajoute qu'il y a aussi un intérêt à avoir des logements relais. La Ville œuvre d'ailleurs déjà sur ce point aux côtés de l'Université de Genève notamment en visant l'hébergement de personnes âgées. Dans cette logique de création de binômes, la Ville pourrait être intéressée de collaborer avec l'association. Cependant, elle répète qu'elle ne travaillera pas avec eux sur la question des personnes sans domicile fixe car cela ne rentre pas dans le cadre de la LAPSA. La Ville va étudier la proposition faite dans le cadre de G'innove, comprendre quel est le programme exact de l'association, et elle transmettra des détails plus fournis sur celui-ci à la commission à ce moment-là. Elle précise ensuite que, naturellement, la Ville ne financera des logements temporaires que pour des personnes qui habitent en Ville de Genève.

M. Schroft ajoute alors sur l'invitation de M<sup>me</sup> Kitsos que les personnes sans abri ont toutes des profils différents. Pour certaines la réinsertion sociale passe par la colocation, elles sont capables de se tenir à des règles communes mais de manière générale son service a constaté que l'ancrage territorial n'est pas

forcément très marqué chez ces personnes. Il ajoute que si des places se créent dans un réseau, même si la structure se situe en dehors de la Ville de Genève, cela aura forcément une incidence sur le groupe qu’ils essaient de traiter.

Une commissaire demande qui est derrière cette association. Elle s’interroge aussi sur l’origine des subventions et sur les moyens de financement de celle-ci.

M. Schroft répond que c’est notamment ces éléments qu’il est nécessaire de creuser car selon le rapport d’activité 2021, l’association n’a reçu aucune subvention. Il suppose donc qu’il s’agit certainement majoritairement d’autofinancement. L’association doit probablement tirer des revenus des locations, il cite par exemple les locations de 800 francs destinées aux étudiants. Il ajoute cependant que cela ne doit pas suffire pour couvrir les activités de l’association, donc il doit y avoir d’autres sources de financement.

M<sup>me</sup> Kitsos suggère que l’association bénéficie probablement de financements privés. Elle enverra des éléments supplémentaires là-dessus une fois le dossier lu dans le cadre de G’innove. Elle n’a malheureusement pas encore reçu le dossier.

M. Schroft reprend la parole et ajoute que selon le bilan de comptes et de résultats 2021, la principale entrée financière est composée de donations pour un montant de 122 699 francs mais il n’a pas plus de détails.

M<sup>me</sup> Kitsos ajoute qu’il s’agit d’un relativement petit budget. Elle s’interroge sur les moyens réels de l’association pour remplir ses objectifs.

Un commissaire comprend les remarques pleines de prudence de la Ville. Il accorde que la motion est un peu vague. Il se demande ce qui peut être fait par la Ville à ce stade et souhaiterait donc avoir l’opinion des auditionnés sur les quatre demandes précises de l’association. La Ville peut-elle répondre à toutes les demandes ou seulement certaines ou aucune?

M<sup>me</sup> Kitsos reprend les demandes une par une.

Sur la première pour laquelle il s’agit de trouver un lieu adéquat, elle affirme que la Ville de Genève travaille déjà en partenariat avec les communes afin de pérenniser ses propres dispositifs. Effectivement, en Ville de Genève, trouver des parcelles est très compliqué, pour eux ce n’est donc pas une priorité d’aider ce nouveau projet sur ce plan-là.

Pour la deuxième demande qui concerne la possibilité d’un soutien financier, le projet ne rentrant pas dans le cadre LAPSA, il lui apparaît délicat pour la Ville d’entrer en matière, d’autant plus que l’association collabore déjà avec l’Hospice général. Mais elle ne peut pas donner de réponse définitive à ce stade. Toutefois, si ce projet s’inscrit bien sur les deux axes suivants de la politique de logement – (1) Logement d’urgence pour les sans-abris et (2) Les logements temporaires – la

Ville a un rôle à jouer; elle se doit d'œuvrer à ce que toute personne ait un logement convenable à travers un accompagnement social, et ce notamment quand celles-ci ont des droits. Aujourd'hui, la Ville a 80 logements dans l'ULT. Ce projet pourrait donc trouver son public au sein de cette unité, mais encore une fois il faut que ce dernier concerne les habitants de la Ville de Genève. En résumé, la Ville doit disposer d'éléments plus précis pour véritablement se prononcer. Il faudrait savoir qui sont exactement les publics visés par l'initiative. Elle comprend bien qu'il aurait été préférable d'avoir ces détails avant l'audition mais cela n'a malheureusement pas été possible.

Concernant la troisième demande, celle de coordonner les actions avec le Canton et de développer la colocation solidaire en Ville de Genève, elle ne voit pas bien le rôle dévolu à la Ville alors que l'association travaille déjà avec l'Hospice général. Pour elle, la Ville n'a pas à coordonner cela sauf si l'ULT peut entrer en matière.

Enfin, pour la quatrième et dernière demande, pour laquelle il s'agit de soutenir l'association dans ses démarches auprès des partenaires privés, là encore elle n'est pas certaine de comprendre le rôle que l'association souhaite donner à la Ville. Elle est de manière générale favorable aux partenariats publics/privés et elle a des séances avec certaines fondations privées mais pour tenir un rôle de médiatrice, il lui faudrait plus de recul sur les actions de l'association. De plus, elle est un peu surprise par cette dernière demande qui est normalement du ressort des associations, celle-ci bénéficiant habituellement de liens privilégiés avec le privé et d'une plus grande facilité à créer des partenariats avec les divers acteurs.

M. Schroft relève que trois demandes sur quatre comportent le mot *soutenir* et exprime à nouveau sa surprise que l'association n'ait pas sollicité le SOC auparavant. Il a donc de la peine à s'engager à soutenir l'association en l'état.

Le même commissaire affirme que la commission a bien compris la situation un peu particulière de l'association et de sa demande.

Un commissaire constate que la Ville a observé que ce projet semble se distinguer des autres sur le sujet, qu'elle a aussi parlé du fait que celui-ci ne rentre pas dans le cadre LAPSA et il demande donc s'il n'y aurait pas un moyen de fusionner ce projet avec des projets déjà existants afin qu'ils puissent rentrer dans ce cadre-là. Il s'interroge sur l'existence de projets déjà formés qui pourraient être adaptés pour intégrer celui-ci et ainsi l'exporter en Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que ce projet étant très récent, moins d'un an, la Ville n'a pas le recul nécessaire pour juger de son succès. Pour elle, le projet serait intéressant pour la Ville s'il concerne la question des logements temporaires, s'il cible par exemple les jeunes. Elle se demande à nouveau quels sont les types de publics

que l'association a accueillis pour l'instant et qui sont ceux qui les ont contactés pour de l'aide. Elle se demande si leur projet pourrait représenter une étape intermédiaire entre les logements d'urgence et les solutions de logement plus pérennes apportées par l'Hospice général. Elle ne ferme aujourd'hui aucune porte mais elle confirme que la Ville ne donnera pour l'instant pas d'autres subventions que les 5000 francs déjà accordés lors du lancement. Encore une fois, s'il s'agit de personnes qui ont des droits et qui doivent accéder à des logements d'urgence, c'est au Canton de financer cela, or aujourd'hui la Ville peine à se faire rembourser les logements d'urgence qu'elle a mis à la disposition de cette population. Pour elle, si un soutien financier est accordé à l'association, il doit venir de l'Etat.

Cependant, elle conclut en saluant la qualité du projet et son succès en Europe et affirme que cela donne envie de répliquer cette idée à Genève et soutenir l'association. Le projet présente effectivement une approche qualitative de l'insertion professionnelle qui, si elle marchait à Genève, répondrait à une vraie problématique locale.

Le même commissaire s'interroge sur le processus de décisions de la Ville. Compte-t-elle attendre à peine six mois ou au contraire plusieurs années de fonctionnement de l'association pour prendre une décision sur une aide éventuelle de son service?

M<sup>me</sup> Kitsos répond que la Ville ayant été interpellée par le Conseil municipal, elle va suivre avec intérêt les développements de ce projet. Si cela n'avait pas été le cas, il aurait été possible qu'elle ne soit pas au courant de cette initiative. De plus comme il y a une demande à G'inno, elle aura tous les éléments pour juger la situation, notamment lors de l'audition de l'association par la délégation G'inno dont elle fait partie.

Le même commissaire demande s'il est nécessaire pour l'association d'avoir deux ans d'activité à son actif afin d'obtenir des subventions de la Ville.

M<sup>me</sup> Kitsos affirme que cela n'est pas forcément nécessaire, cela dépendra de la qualité du dossier G'inno. Ils se rendront aussi probablement sur les lieux pour observer directement les activités de l'association. Elle souligne que l'association bénéficie d'une solide expérience en Europe.

La prochaine étape sera donc G'inno puis ils iront sur le terrain et ils verront alors comment ils souhaitent procéder.

Un commissaire présente ses excuses pour son retard et précise que lors de la dernière séance, le lien entre l'Hospice général et l'association Lazare avait été explicité. Selon ce qu'il a compris, l'Hospice sert de premier filtre à l'association, celui-ci bénéficiant d'une grande expérience et connaissance des bénéficiaires potentiels pour un tel projet. Il aidait donc l'association à recruter les personnes à même de pouvoir se mélanger dans les colocations. Il ajoute qu'il n'a pas eu

le sentiment que l'association souhaitait exclusivement collaborer avec l'Hospice général mais plutôt qu'elle souhaitait plus généralement entrer en partenariat avec une institution publique à même de présenter des dossiers et les aider sur leurs demandes spécifiques.

Il apporte ensuite des précisions sur la manière dont s'est construite la motion, celle-ci a d'abord concerné une demande de soutien au niveau de la mise en place de locaux ou pour la création d'un partenariat pour bénéficier de locaux déjà existants. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'un volet financier a été rajouté aux demandes. Sur ce dernier point, il a bien compris la position de la Ville et y a souscrit. Enfin, ce n'est que dernièrement qu'une demande de soutien vis-à-vis de la coordination a été requise afin que l'association puisse se mettre en lien avec d'autres acteurs. Il souhaite également ajouter qu'il se souvient de bénéficiaires en Ville de Genève ou en tout cas de personnes qui ont été hébergées dans les logements d'urgence de la Ville de Genève.

Il conclut en disant qu'il souhaitait remettre l'Hospice général à sa place dans le processus de mise en place du projet de l'association pour éviter tout malentendu et afin de donner une image plus claire de l'action et de la volonté de l'association.

M<sup>me</sup> Kitsos confirme que la Ville reste ouverte à l'initiative Lazare et qu'elle trouve le projet intéressant. Cependant, la Ville devant déjà négocier âprement avec le Canton à travers l'Hospice général et le département de M. Apothéloz pour que celui-ci règle la facture des personnes hébergées en urgence, elle ne peut s'engager à soutenir un projet de ce type aujourd'hui. S'il s'agit de personnes ayant des droits et en situation d'urgence, la Ville peut faire des projets, mais c'est à l'Etat de régler la facture du logement.

La présidente demande s'il y a d'autres questions et en l'absence de manifestation de la part des commissaires municipaux, elle pose la sienne. Elle demande s'il y a des rapports annuels des projets dans le cadre de G'innove et s'enquiert de la pertinence d'attendre un état des lieux après quelques mois d'activité de l'association.

M<sup>me</sup> Kitsos confirme qu'il serait intéressant d'attendre un peu. La Ville est prête à coordonner des éléments du projet, collaborer et même donner une subvention pour des habitants en Ville. Cependant, elle précise que la Ville n'accordera un soutien financier que si le Canton participe aussi. Elle répète également que pour la première demande qui concerne une aide pour trouver des logements, la Ville de Genève ne pourra probablement pas entrer en matière. Effectivement, il est déjà très délicat pour la Ville de trouver des lieux pour les écoles par exemple et elle fait remarquer que dans le cas des associations genevoises – elle cite Païdos, le Cause, l'Armée du Salut –, celles-ci bénéficiant de vastes réseaux, elles trouvent elles-mêmes de nouveaux lieux et souvent plus efficacement que

la Ville. Elles arrivent par le biais de privés à trouver ces lieux à des tarifs très préférentiels. Pour la Ville, c'est donc délicat de favoriser cette association alors qu'il y a d'autres associations déjà présentes qui arrivent à trouver des parcelles.

La Ville s'interroge toutefois sur la pertinence d'autres partenariats par exemple pour cibler les jeunes. Elle conclut qu'il faut effectivement laisser le temps à l'association de venir avec un premier rapport d'activités afin que la Ville puisse l'analyser, s'entretenir avec elle, et aller sur place.

Un commissaire remercie et précise que la commission avait demandé le contrat de base que l'association Lazare avait avec ses clients. Il précise qu'une ancienne membre de la commission du logement aurait écrit à la présidente afin de savoir si ce document avait été reçu.

La présidente confirme que la commission a reçu ce document, cependant il manque encore des documents d'ordre financier, la liste des donateurs notamment.

Le même commissaire s'interroge sur la volonté de cette association, qui bénéficie déjà d'un réseau immense en France et d'une grande visibilité, et qui souhaite maintenant s'implémenter en Suisse. Il se pose des questions sur ce choix et notamment sur le choix de s'implémenter à Genève. Ont-ils procédé à une analyse des besoins au préalable?

M<sup>me</sup> Kitsos affirme qu'elle se pose la même question et qu'elle ne dispose pas de ces informations. Néanmoins, elle ajoute que lors de leur entretien avec l'association, la Ville a pu constater qu'elle ne semblait pas disposer d'une grande expertise sur le contexte local. Ils ne connaissaient par exemple pas des acteurs majeurs comme Quai 9 et l'association Partage. Elle comprend qu'elle est nouvelle dans la région mais s'interroge sur la qualité de leurs recherches en amont. Elle précise que si elle ne développe pas des liens locaux, alors la Ville ne collaborera probablement pas avec elle.

Un commissaire répond à la question du précédent commissaire en précisant qu'à sa connaissance, l'association a deux fondateurs, une étudiante française et son associé qui est né à Genève. C'est pourquoi ils cherchent à installer une branche à Genève. Le commissaire qui a répondu à la question souhaiterait comprendre pourquoi leur intégration au tissu associatif revêt une si grande importance si le projet est très qualitatif en lui-même.

M<sup>me</sup> Kitsos répond que du fait de la grande complexité de la problématique abordée, l'association ne pourra pas faire l'économie de liens locaux. Effectivement, elle sera confrontée à une diversité de problèmes qui demandent une expertise variée. Pour les problèmes de santé, il est nécessaire de collaborer avec la médecine communautaire, pour les problèmes de relocalisation avec l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS), ou encore pour les problèmes juridiques

avec le CSP. Il y a ainsi à Genève tout un réseau d'acteurs qui fonctionne bien et ce n'est pas concevable d'en être totalement déconnecté. Elle revient aussi sur l'étrangeté de la démarche initiale de l'association qui a œuvré seule, sans même contacter le SOC et chercher à s'assurer la collaboration des institutions publiques.

Elle n'était pas présente à la rencontre avec l'association mais elle se demande comment celle-ci compte procéder avec des personnes qui ont des addictions par exemple. Lorsque la Ville a demandé à l'association comment elle ferait et en s'appuyant sur quels soutiens, l'association a répondu en citant des acteurs belges ou français et non suisses comme les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ou Quai 9. Pour la Ville, c'est problématique, il faut que tous les acteurs œuvrant dans un même domaine collaborent afin d'être le plus efficaces possible. Par exemple, la Ville de Genève dispose de certains logements d'urgence et les associations les appellent souvent pour demander que ceux-ci soient mis à leur disposition pour répondre à une situation particulière.

M. Schroft ajoute que la qualité de la prise en charge réside justement dans cette étroite collaboration entre les différents acteurs. Il faut avoir une bonne connaissance du réseau associatif afin de savoir que certains acteurs seront plus pertinents selon le besoin. Les acteurs sont donc très organisés, il y a ceux qui déploient des prestations d'accueil de jour, ceux qui œuvrent plutôt dans l'accueil de nuit. Il donne l'exemple de la fermeture estivale du bateau *Genève*, ce qui nécessite la mise en place de toute une organisation pour pallier le manque de petit déjeuner pendant cette période.

M<sup>me</sup> Kitsos évoque le cas d'un hébergement d'urgence qui devait faire l'objet de travaux, la Ville a alors donné l'accès à une école qui était fermée pendant l'été afin de soutenir l'action. Elle fait en sorte que l'aide puisse être coordonnée et elle organise dans ce sens des rencontres régulières entre les différents acteurs pour partager des informations sur les publics et les flux de personnes. Elle précise toutefois que l'association Lazare débutant depuis moins d'un an, il n'est pas non plus si inquiétant qu'elle ne soit pas encore totalement insérée dans ce réseau. Cela ne veut pas dire qu'elle ne le fera pas.

Le même commissaire conclut en disant que tous ces éléments ne prédiront pas la qualité de la prestation *in fine* mais il est d'accord dans l'ensemble avec l'analyse de la Ville.

M<sup>me</sup> Kitsos pense effectivement que l'association fait du très bon travail.

Le même commissaire ajoute qu'ils ont un vrai projet de société.

M<sup>me</sup> Kitsos rajoute enfin qu'elle est effectivement très favorablement impressionnée par la qualité du projet, notamment en ce qui concerne l'intégration et la cohésion sociale. Elle précise toutefois que la Ville n'a pas non plus été davantage

sollicitée par l'association, si cela avait été le cas, elle travaillerait peut-être déjà en partenariat avec eux.

Un commissaire demande des précisions sur l'ampleur de l'ignorance des acteurs locaux de la part de l'association. Qui sont les personnes au sein de l'association qui ne connaissaient pas ces acteurs locaux majeurs, des personnes de l'équipe locale ou le comité?

M<sup>me</sup> Kitsos ignore qui était à la séance, mais elle suppose que cela devait être le directeur ou des personnes de l'équipe locale et non les personnes dans le comité de l'association.

Le même commissaire relève que l'une des personnes siégeant au comité est Genevoise par exemple et qu'elle doit donc connaître un peu le contexte local, surtout si elle travaille dans le social. Il reconnaît néanmoins que dans l'ensemble le comité est majoritairement français.

M<sup>me</sup> Kitsos souligne que peu importe finalement d'où viennent les personnes siégeant au comité, l'important c'est que l'association puisse travailler avec des acteurs locaux en réseau.

### **Séance du 26 septembre 2022**

La présidente annonce que la commission a reçu certains documents avec l'ordre du jour (ODJ), mais peine à trouver la liste des donateurs, elle évoque une problématique à obtenir certains documents. Elle souligne qu'il faudrait discuter à la suite de l'audition de M. Schroft et de M<sup>me</sup> Kitsos.

Un commissaire signale qu'il a envoyé un mail à la présidente en lien avec la motion M-1630, qu'il a entre-temps été désigné rapporteur et a pris connaissance des anciens procès-verbaux (PV) pour commencer le rapport. Il rappelle qu'il y avait eu un souci, que quelque chose manquait dans une ligne du PV du 4 avril 2022. Il propose de rouvrir ce dernier pour l'approuver une fois modifié.

Le commissaire cite l'échange de courriels dans lequel M<sup>me</sup> Mangeat a proposé une modification de la phrase en question. Il précise que cela aurait dû figurer à l'ODJ ou à l'ODJ d'une prochaine séance.

La présidente propose que ce qui a été précisé s'agissant d'un complément de PV ainsi que le PV en lui-même soient transmis aux commissaires qui étaient absents au mois d'avril. Le commissaire précise que le complément de M<sup>me</sup> Mangeat n'est pas verbatim, qu'elle indique se «rappeler» avoir dit certaines choses.

Le même commissaire explique qu'il s'agit du PV du 4 avril 2022 aux lignes 259-260: «M<sup>me</sup> Mangeat répond que oui, mais ne sait pas pourquoi elle remarque

que Caritas et le CSP sont largement financés par» et la phrase se termine comme tel. M<sup>me</sup> Mangeat a proposé quelque chose de cet ordre: «par des personnes et institutions de leurs obédiences respectives, catholiques pour Caritas, protestantes pour le CSP, or le travail social important de ces deux institutions n’est pas remis en question. Le financement est une chose, le travail de l’association en est une autre.»

Le commissaire s’adresse à la présidente en lui demandant si le rapport devrait être fait. Il propose d’envoyer à la commission l’échange qu’il a eu avec M<sup>me</sup> Mangeat.

La présidente confirme que le rapport doit être fait. Elle propose qu’une fois l’échange d’e-mails reçu, il soit validé par mail pour que le commissaire puisse avancer.

Un commissaire propose de le valider maintenant, compte tenu du fait que M<sup>me</sup> Mangeat a donné clairement la modification qu’elle souhaitait voir figurer.

Un commissaire relit ce qui figure actuellement en citant les lignes 259-260 du PV du 4 avril 2022. Il relit la proposition de modification faite par M<sup>me</sup> Mangeat.

La présidente demande si cette modification convient à tout le monde et la soumet au vote formel. La modification est acceptée à l’unanimité.

La présidente remercie le commissaire.

### *Discussion*

La présidente poursuit en disant qu’elle cherche à obtenir certains documents, principalement la liste des donateurs à cette fondation, elle rappelle que M<sup>me</sup> Kitsos et M. Schroft ont expliqué que le «projet Lazare» est en lien avec G’innove et qu’ils ont peu de recul.

La présidente propose d’attendre le retour de G’innove afin de pouvoir estimer comment agir par la suite, peut-être demander d’autres auditions. Elle suggère d’attendre le printemps pour avoir un retour d’un an de travail entre G’innove et le «projet Lazare».

Un commissaire de l’Union démocratique du centre n’est pas tout à fait d’accord, il dit que la commission possède les éléments pour voter, mais étant donné que c’est un nouveau projet, il faudrait beaucoup plus que six mois pour avoir du recul. Il rappelle que c’est une motion, bien qu’elle soit déposée sur le bureau du Conseil administratif, ce dernier rend six mois après une réponse qui ne fait pas vraiment avancer le dossier. Il continue en disant que les deux auditionnés ont été très précis, et rappelle qu’en quatre demandes, la commission avait demandé que M<sup>me</sup> Kitsos précise exactement lesquelles étaient adéquates pour

la commune. A la première demande s'agissant de trouver un lieu adéquat pour l'implantation pérenne d'un projet en Ville de Genève, M<sup>me</sup> Kitsos avait répondu que cela était très compliqué. A la deuxième demande, concernant le fait de soutenir financièrement un projet pour en assurer son développement, M<sup>me</sup> Kitsos avait rappelé que cela ne figure pas dans la loi des sans-abris. A la troisième demande, s'agissant de coordonner des actions avec le Canton, M<sup>me</sup> Kitsos avait été très claire en affirmant que cela concerne le Canton et non la Ville de Genève. A la quatrième invite, où il était question de soutenir l'association notamment dans ses démarches auprès de partenaires privés, M<sup>me</sup> Kitsos avait dit qu'elle pouvait s'y intéresser.

Le même commissaire de l'Union démocratique du centre invite à être concret afin de ne pas sabrer l'idée, qu'il trouve très intéressante. Il propose de garder la demande qui peut être formalisée, puis, voter la motion et ensuite laisser le Conseil administratif faire ce qu'il peut faire. Pour le reste, il répète que M<sup>me</sup> Kitsos a été très claire, elle n'était pas du tout opposée au «projet Lazare» et attend comme la commission que le temps passe pour voir ce qu'ils veulent faire.

Le même commissaire de l'Union démocratique du centre conclut en affirmant qu'il souhaite quand même la voter, mais que pour cela il faudrait qu'elle tienne la route. Selon lui, il y a uniquement la quatrième demande qui formellement peut être de responsabilité communale. Son amendement serait de supprimer les trois premières invites et que la motion soit votée.

Un commissaire du Parti socialiste rejoint le précédent commissaire de l'Union démocratique du centre. Il précise que la motion avait été déposée avant que la structure Lazare genevoise ait trouvé un lieu, or maintenant elle a trouvé un lieu en dehors de la Ville de Genève, à Thônex. Cela avait été discuté directement entre les motionnaires et les promoteurs genevois, cela paraît un peu désuet. Il n'est pas opposé à supprimer les trois invites et à garder la dernière pour montrer l'intérêt que porte la Ville de Genève à ce genre de projets.

Un commissaire du parti Le Centre émet le fait que son groupe pourrait très bien rejoindre cette proposition d'élagage d'invites, il est d'avis que cela modifie passablement la motion, puisque la deuxième parlait «d'assurer le développement et consolider ces actions par le biais de cautions ou garanties de loyer». Ce qui a étonné son groupe, c'est le fait de passer par une motion alors qu'il est possible que les associations présentent leur projet directement aux magistrats. Sa surprise provient du fait qu'une motion soit faite par rapport à une association qui cherche à avoir un contact, puis un soutien. Il met en évidence que le fait d'entendre M<sup>me</sup> Kitsos dire qu'elle ne connaissait pas l'association démontre qu'il n'y a eu aucun contact. Il s'étonne aussi du fait de démarrer un éventuel soutien par une motion, alors que l'association aurait pu créer un contact directement avec la Ville de Genève, ce qui se fait généralement pour la plupart des fondations et associations qui cherchent à être connues et financées.

Le même commissaire du parti Le Centre souligne que le fait que l'association se trouve à Thônex pose des questions puisque la Ville de Genève soutient des projets en Ville de Genève. Il est d'accord avec la proposition de l'Union démocratique du centre de ne voter que la quatrième invite, le tout en gardant en tête les points d'interrogations qui subsistent, notamment ce manque de contact. Il confirme vouloir voter uniquement la quatrième invite.

Un commissaire du Parti libéral-radical pense de la même manière que ses collègues des autres partis, il admet avoir pris un coup de réalité avec la présentation de M<sup>me</sup> Kitsos. Selon lui, cela reviendrait à faire du symbole avec le mauvais outil et il craint que cela ne soit pas très à propos.

Une commissaire des Vert-e-s se demande si la compétence de la Ville dans le soutien auprès des partenaires privés existe. Elle se demande si le Conseil administratif a une compétence de pouvoir faire des démarches auprès des partenaires privés. Elle propose d'enlever le mot «privé» à la suite de «auprès des partenaires».

La présidente souligne que pour Ensemble à gauche la question se pose sur le fait du lieu de l'association (Thônex) qui est particulier et que la commission traite de ce qui a trait au territoire de la Ville de Genève. Ensuite, elle en vient aux mêmes conclusions que ses collègues commissaires, les trois premières invites sont un peu obsolètes. Elle rejoint la commissaire des Vert-e-s pour enlever le mot «privé».

La présidente demande s'il y a d'autres prises de parole. Puisqu'il n'y en a pas, elle propose de mettre au vote les amendements.

### *Votes*

La présidente commence par l'amendement du commissaire de l'Union démocratique du centre qui est intervenu sur l'objet, qui réside dans le fait de supprimer les trois premières invites. Ce premier amendement est accepté à l'unanimité.

La présidente met au vote la proposition de la commissaire des Vert-e-s de supprimer le mot «privé» de la quatrième invite. Ce deuxième amendement est accepté à l'unanimité.

La présidente énonce et soumet au vote la motion avec l'amendement final qui est de supprimer les trois premières invites et garder la quatrième sans le mot «privé».

Un commissaire de l'Union démocratique du centre avance que pour un souci de cohérence, il préférerait simplement dire: «soutenir l'association notamment dans ces démarches», il s'interroge sur ce qui suit. Selon lui, la fin de la phrase «auprès de partenaires» est de trop.

Un commissaire du Parti libéral-radical rejoint le commissaire de l'Union démocratique du centre et propose de découper la phrase.

Un commissaire du parti Le Centre donne une réponse et propose d'inscrire: «dans ces démarches du réseau social genevois», puisque la commission et la magistrate se sont rendu compte que le réseau social leur était peu connu.

Un commissaire du Parti libéral-radical propose la phrase «accompagner l'association dans sa connaissance». C'est une phrase qui résonne comme une mise en relation faisable en transmettant un nombre de partenaires que la Ville suggère de rencontrer, de manière à acquérir une connaissance affinée du tissu genevois.

La présidente reprend afin d'amender ce dernier paragraphe, le commissaire du Parti libéral-radical poursuit: «accompagner l'association dans sa connaissance/découverte du tissu genevois».

Un commissaire du parti Le Centre préfère l'expression «réseau social». Une commissaire des Vert-e-s propose «auprès des partenaires sociaux». Un commissaire du Parti libéral-radical précise qu'ils ne sont pas que des partenaires sociaux.

Un commissaire du Parti socialiste ne trouve pas adéquat le terme de «partenaire social», il met en évidence la connotation relation employeur-employé qui en résulte. Il propose partenaire public ou privé, de manière à ce que l'Hospice général soit notamment visé.

La présidente énonce quelle serait la phrase finale: «accompagner l'association dans sa connaissance et ses démarches auprès des partenaires publics et privés».

Un commissaire du Parti libéral-radical dit que le terme «accompagner» est de la mise en relation soft.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois communique qu'elle s'abstiendrait si cela venait à être voté. Elle est dérangée par le fait que la Ville de Genève fasse des propositions d'accompagnement pour des institutions privées, selon elle ce n'est pas à la Ville de donner des noms de partenaires.

Le commissaire du Parti libéral-radical comprend la crainte et souligne qu'il y a des degrés d'accompagnement. Sans aller jusqu'à une démarche active, l'idée est de partir du constat qu'ils effectuent un travail qui est valorisé, qu'ils ont une mauvaise connaissance du tissu genevois, et de plus ils ne sont pas en ville de Genève, ce qui empêche un accompagnement actif. L'idée est de dire d'une autre manière que la Ville soutient la démarche et qu'elle fournit une liste d'acteurs leur permettant d'avoir une meilleure connaissance de l'environnement et peut-être de grandir dans leur activité.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois souligne le problème qui découle du fait que l'association soit à Thônex. Toutes ces associations qui ne

sont pas sur Ville de Genève s'adressent à la Ville de Genève, elle avance qu'ils doivent d'abord s'adresser à Thônex et qu'ils fassent une demande de manière subsidiaire au Canton ou à la Ville de Genève s'ils n'arrivent pas à obtenir des renseignements auprès de Thônex.

Le commissaire du Parti libéral-radical précise que dans le cas d'espèce la commission n'entre pas en matière sur le financement.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois recommande qu'il faille, dans le cadre d'un travail dans le social, faire des recherches et approcher des associations sur le canton qui font le même travail qu'eux.

Le commissaire du Parti libéral-radical répond qu'il s'agit d'une simple prise de contact et que la Ville n'a pas accédé à leur requête. Il considère que cette association, à petit prix, mérite d'être soutenue.

Une commissaire des Vert-e-s comprend bien la remarque puisqu'il est demandé au Conseil administratif de prendre cette association par la main et d'effectuer le travail qu'elle n'a pas fait. Elle trouve cela bizarre et comprend le malaise. Enfin, elle propose de mettre les «acteurs locaux concernés» dans la phrase de la dernière invite. La présidente acquiesce.

Un commissaire du parti Le Centre comprend le malaise de la commissaire du Mouvement citoyens genevois, il comprend qu'il ne faille pas aider une association sauf pour ce qui est prévu à cet effet. Toutefois, dans la mesure où ils ont fait cette motion et ont quand même vu les politiciens pour être soutenus, il faut que, a minima, la Ville leur fournisse une liste. Il valide la reformulation consistant à insérer les termes «acteurs locaux concernés».

Un autre commissaire du parti Le Centre déclare que lui-même ainsi que la commission ont vidé la motion de sa substantifique moelle. Partant des trois idées dont le soutien financier sous-entendu, le soutien dans l'implantation pérenne de projet en Ville de Genève, le soutien financier par rapport au développement et la consolidation, il y avait une vraie intention de porter plus cette association ainsi que de coordonner les actions avec le Canton pour développer la colocation solidaire en Ville de Genève, un concept qui n'est pas connu. Selon lui, le fait de laisser juste une petite phrase de soutien mettra peut-être plus à l'aise la magistrate pour donner suite. La motion demandant quand même beaucoup de choses, elle a été très limitée pour faciliter la tâche du département social de répondre directement à cette motion.

La présidente reformule finalement la dernière phrase: «accompagner l'association dans ses démarches auprès des acteurs locaux concernés». Ce troisième amendement est accepté à l'unanimité.

La présidente passe au vote de la motion ainsi amendée. Elle est acceptée à l'unanimité.

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'accompagner l'association Lazare dans ses démarches auprès des acteurs locaux concernés.